



REPUBLIQUE FRANCAISE
**MAIRIE DE
RIVIERE SUR TARN**

9 Place de la Maison des Activités
Route de Fontaneilles
12640 RIVIERE SUR TARN
Tel : 05 65 59 80 74
Fax : 05 65 59 80 75
E-mail: contact@rivieresurtarn.fr
Site internet : www.rivieresurtarn.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 22 Février 2022
à 18 H 30**

Etaient présents : MM. FORIR Christian, POURQUIE Bernard, CARRAT Christophe, GRITTI Françoise, VAISSETTE Alain, GABRIAC Christiane, SALSON Patrick, SEVERAC Colette

Excusés : MM. PORTALIER Pierrette, PORTALIER David, BADAROUX Frédéric

Pouvoirs : Mme MABILDE Martine à M. FORIR Christian, M. MAURY Bernard à M. POURQUIÉ Bernard, Mme MORIN Marie-Noëlle à Mme GABRIAC Christiane, Mme MALIRAT Anaïs à M. VAISSETTE Alain

Secrétaire de séance : M. CARRAT Christophe

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1/ Travaux de voirie 2022 : demande de subvention DETR

Dans le cadre de la poursuite du programme de réfection de voirie entrepris en 2021, il est proposé les réalisations suivantes, pour un budget global de 108.018,00 € HT, et de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 :

Voirie communale à Rivière sur Tarn : Chemin du Roc de Peyrelade, Rue de la Volte à Rivière

Voirie communale au Bourg : Liaison Duéjouis-le Bourg, Voie communale N°1

Voirie communale à Boyne : Route du Cayrel, Rue de la Volte à Boyne

Voirie communale à Fontaneilles : Rue Basse, Rue Haute

Adopté à l'unanimité.

2/ Plan d'adressage : demande de subvention DETR

Monsieur le Maire fait part de la rencontre avec les représentants de la Poste afin de mettre en place un plan d'adressage conforme sur les quatre villages de la commune. L'objectif est d'être en mesure de proposer aux administrés et aux entreprises une meilleure qualité de service (accès aux informations et aux services, urgences, soins, GPS, livraisons...).

Le projet sera réalisé en deux tranches :

- Tranche 1 - 2022 : réalisation du plan d'adressage
- Tranche 2 - 2023 : acquisition et pose des plaques de noms de rues et numéros

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet, d'adopter le plan de financement de la Tranche 1 qui s'élève à 6823,00 € HT et de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2022.

Adopté à l'unanimité.

3/ Convention avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses pour l'instruction des demandes d'autorisations de pré-enseignes, enseignes et de la publicité

Suite à l'approbation du Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPi) le 01/10/2019, il est proposé par convention, que le service commun des ADS se charge de l'instruction des demandes d'autorisation préalable des enseignes, pré-enseignes et des publicités, avec une participation financière pour la commune de 100 euros par acte instruit.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Point budgétaire** : un état des différentes opérations en cours et à venir est présenté aux membres du Conseil Municipal afin de commencer la réflexion sur les orientations budgétaires 2022.
- **Personnel communal** : Le développement des espaces verts et infrastructures communales génèrent une plus grande activité pour le service technique. La commune a eu recours l'an dernier à des prestataires privés en renfort. Au vu des départs à la retraite prévus dans les années à venir, il est nécessaire d'anticiper le départ des agents par le recrutement d'un nouvel agent technique. Il est proposé le recrutement d'un contrat en emploi saisonnier estival, avant d'envisager son éventuelle pérennisation.

Fin de séance à 20 H 20

Le Maire,
Christian FORIR

